

[Text]

Senator Forsey: They certainly did not. He said he was basing himself on the United Kingdom procedure but, to put it mildly, that was highly questionable.

The Chairman: Perhaps the witness will answer that if he cares to.

Mr. Anderson: Mr. Chairman, I am told I cannot defend the Government of Canada's policies; I am ill at ease trying to do it for the Government of Quebec. I do not think I can contribute very greatly to this discussion. It is the case that references were made to the British experience. It is also the case that the links are pretty tenuous. If one went through this list of comparisons, there is some parallelism in the use of referendum committees. In Britain, the umbrella committees which were established were established by the political parties and various interested groups such as the European Movement, on their own initiative. The problem there, of course, was that the Labour Party was split and they needed umbrella organizations to accommodate the two sides to find a way of operating. Once the two groups had been created, the government gave a limited recognition to the two groups in awarding them a small amount of money and in indicating in its white paper that it expected that the BBC and the private broadcasters would give equal amounts of time to the two sides. That was the extent of the legal recognition. There was no limit whatever on activity by other individuals in English society. If they were not in accord with the two groups, they could campaign for the "yes" and the "no" in their own way. There were groups such as the Communist Party and the National Front,—which represent extremes, but nonetheless they are groups—which were not accommodated within the umbrella groups and which did conduct their own campaigns. They would not be allowed to do this in Quebec.

Senator Godfrey: Is there any suggestion that the Government of Quebec would be split as was the case in England?

Mr. Anderson: I think I would call that a rhetorical question, senator.

Senator Asselin: It would be better to have Mr. Claude Morin appear before the committee to explain that.

The Chairman: He is in town today.

Senator Robichaud: Mr. Chairman, I am sure Claude Morin is otherwise busy today.

I have a question to ask, but I would like to make a statement first. Comments were made by Mr. Anderson as to a general election running concurrently with a referendum. There is a precedent in Canada; that is in New Brunswick. In the late sixties a royal commission was appointed to study the Elections Act of the Province of New Brunswick. The report of the royal commission was that a referendum could be held concurrently with a general election on one or two fundamental questions—maybe three. There is a precedent, and perhaps you may look into it because it is presently in the New Brunswick Elections Act.

[Traduction]

Le sénateur Forsey: Certainement pas. Il a dit qu'il s'était fondé sur la procédure qui avait été utilisée au Royaume-Uni mais, en toute honnêteté, cette affirmation était plutôt discutable.

Le président: Peut-être le témoin voudra-t-il répondre à cette question.

M. Anderson: Monsieur le président, je ne crois pas être en mesure de défendre la politique du gouvernement du Canada, et je suis un peu mal à l'aise pour le faire au nom du gouvernement du Québec. Je ne crois pas pouvoir apporter une grande contribution à cette discussion. C'est un fait, qu'on s'est référé à l'expérience britannique. C'est également un fait, que les rapprochements sont plutôt maigres. Si l'on examinait les similarités des deux formules, on constaterait qu'il existe certains parallèles entre ces comités référendaires. En Grande-Bretagne, les comités-parapluie avaient été établies par les partis politiques et les groupes intéressés comme le Mouvement européen de leur propre chef. Le problème, naturellement, c'était que le parti travailliste était divisé; c'est pourquoi il fallait mettre sur pied des organismes parapluie pour satisfaire les deux courants d'opinion. Une fois les deux groupes créés, le gouvernement leur a reconnu un certain statut en leur allouant un petit budget et en proposant dans son livre blanc que la BBC et les diffuseurs privés accordent aux deux partis un temps d'antenne égal. C'était là toute la portée de cette reconnaissance juridique. On ne limitait nullement les activités des autres citoyens anglais. S'ils n'arrivaient pas à s'entendre avec les deux groupes, ils pouvaient faire campagne à leur façon pour le «oui» ou pour le «non». Il y a eu des groupes, comme le Parti communiste et le Front national—qui représentent deux extrêmes mais qui néanmoins existent—qui n'ont pu s'accommoder de l'un ou l'autre des comités-parapluie et qui ont mené leur propre campagne. Ils n'auraient pu le faire au Québec.

Le sénateur Godfrey: Prévoit-on que le gouvernement du Québec sera divisé comme celui de l'Angleterre?

M. Anderson: C'est une question bien réthorique, sénateur.

Le sénateur Asselin: Nous devrions demander à M. Claude Morin de comparaître devant le comité pour nous expliquer cela.

Le président: Il est en ville aujourd'hui.

Le sénateur Robichaud: Monsieur le président, je suis sûr que Claude Morin est occupé à autre chose aujourd'hui.

J'aurais une question, mais j'aimerais d'abord dire ceci: M. Anderson aurait parlé de la possibilité d'élections générales en même temps qu'un référendum. Il existe un précédent au Canada, plus précisément au Nouveau-Brunswick. Vers la fin des années 60, une Commission royale d'enquête a été créée pour étudier la loi électorale de la province du Nouveau-Brunswick. Dans son rapport, la Commission royale a statué qu'un référendum portant sur une ou deux questions importantes—peut-être même trois—pourrait être tenu en même temps que des élections générales. Il existe un précédent, et peut-être pourriez vous étudier la question plus à fond, car cette possibi-